



LYSTER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **1er février 2021**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 372 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 361 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 2 février 2021.

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière